

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE FOREZ-EST**

Direction en charge : Pôle ressources - Direction finances
OBJET : Affectation des résultats 2025

Le 06 mai 2026 à 18h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Forez-Est, convoqué le 30 avril 2026 et affiché le même jour, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre VERICEL, à Feurs, à la Maison de la commune (Théâtre du Forum).

Présents : M. Sylvain DARDOULLIER, M. Gilles DUPIN, Mme Eléonore GOMES DE OLIVEIRA, M. Christophe LAMURE, Mme Magali BLEIN, M. Jacques LAFFONT, Mme Marie-Christine BERTHOLLET, M. Jean-Louis BEYRON, M. Ludovic PADUANO, Mme Jeanine RONGERE, M. Pierre VERICEL, M. Christophe GUILLARME, Mme Simone COUBLE, M. Christophe LYON, M. Jean-François RASCLE, M. Pascal VELUIRE, M. Jérôme PIGERON, M. Pascal BERNARD, M. Alain CHAPUIS, Mme Patricia CONSEILLON, Mme Anne-Flore GACON, Mme Marine GUILLOT, M. Christian VILAIN, M. Marc RODRIGUE, M. Emmanuel OULION, M. Christian DENIS, Mme Dominique AVRIL, M. Thomas CHABANNES, Mme Marie-Odile MOULAGER, M. Georges ROCHETTE, M. Romain CARRION, M. Laurent MIOCHE, M. Christian MOLLARD, M. Olivier SCHMITT, Mme Maryline CHEMINAL, M. Jean-Yves DURON, M. Bruno CHALAYER, M. Didier BERNE, M. Philippe FAYOLLE, M. Gilbert GRATALOUP, M. Romain PONCET, M. Dominique RORY, M. Jean-Luc POYADE, M. Frédéric LAFOUGERE, Mme Elisabeth SAMOUILLE, M. Sébastien DESHAYES, Mme Sandrine RONDEPIERRE, M. Nicolas REY, M. Pascal TISSOT, M. Éric BOUCHARD, M. Florian CHAUX, Mme Catherine CHOMAT, M. Dominique DECHANDON, Mme Julie EBERSOLD, Mme Claire GANDIN, M. Aurélien GUICHARD, M. Giles PEREIRA, Mme Magali ROUSSET, M. Bertrand VALLA, M. Michel LAURENT.

Pouvoirs : M. Patrick MATHIEU donne pouvoir à Mme Simone COUBLE, M. Benoit COUTURIER donne pouvoir à Mme Anne-Flore GACON, Mme Sylvie DELOBELLE donne pouvoir à M. Christian VILAIN, M. Jean-Pierre TAITE donne pouvoir à Mme Patricia CONSEILLON, M. Serge PERCET donne pouvoir à M. Georges ROCHETTE, Mme Régine TERRAILLON donne pouvoir à M. Christian MOLLARD.

Absents remplacés : M. Georges SUZAN remplacé par Mme Jessica GIRAUD, M. Laurent THOMAS remplacé par Mme Michèle GIL, Mme Patricia PIOTEYRY remplacée par Mme Annick CHAUMIER et M. Jean-Luc LAVAL remplacé par Mme Nathalie COMMEAT.

Absent : M. Jérôme BRUEL

Secrétaire de séance : Mme Eléonore GOMES DE OLIVEIRA

Nombre de membres en exercice : 71
Nombre de membres présents : 60
Nombre de membres supplées : 4
Nombre de pouvoirs : 6
Membres absents non représentés : 1
Nombre de votants : 70
Nombres de vote
POUR : 70
CONTRE :
ABSTENTIONS :
NPPAV :

RAPPEL et REFERENCE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L 2311-3, L. 2311-4, L 5211-36 et R. 2311-12, R. 2311-13, R. 2311-14, R. 5211-15,

Vu la délibération n°2026.062.06.05 du Conseil Communautaire de la CC Forez-Est en date du 6 mai 2026 portant approbation des Comptes financiers uniques (CFU) 2025 de la CC Forez-Est,

MOTIVATION et OPPORTUNITE

Après approbation des CFU 2025, les résultats de la section de fonctionnement doivent faire l'objet d'une délibération d'affectation des résultats (le résultat d'investissement étant automatiquement reporté) et doit prioritairement couvrir le besoin de financement (déficit) éventuel de la section d'investissement.

CONTENU

- Budget principal :

Après approbation du CFU 2025 du budget principal de la CC Forez-Est, ledit CFU présente un excédent de clôture de la section de fonctionnement de 11 568 878.14 € et un excédent de clôture de la section d'investissement de 6 660 142.03 €,

Considérant que l'état des dépenses engagées au 31 décembre 2025 et des recettes certaines restant à recevoir à la même date présente un solde de restes à réaliser de -4 259 209 €,

Considérant que le résultat cumulé en investissement s'établit à 2 400 933.03 €,

Considérant donc que la section d'investissement ne présente pas de besoin de financement,

Il est proposé au conseil communautaire d'affecter l'excédent de fonctionnement du budget principal de la CC Forez-Est comme suit :

Report résultat fonctionnement au 002	11 568 878.14 €
Report solde d'investissement au 001	6 660 142.03 €

- Budget annexe Petite Enfance :

Après approbation du CFU 2025 du budget annexe Petite Enfance de la CC Forez-Est, ledit CFU présente un résultat de clôture de la section de fonctionnement de 0 € et un déficit de clôture de la section d'investissement de 605 596.80 €,

Considérant que l'état des dépenses engagées au 31 décembre 2025 et des recettes certaines restant à recevoir à la même date présente un solde de restes à réaliser de 1 202 010 €,

Considérant que le résultat cumulé en investissement s'établit à 596 413.20 €,

Considérant donc que la section d'investissement ne présente pas de besoin de financement,

Report solde d'investissement au 001	-605 596.80 €
--------------------------------------	---------------

- Budget annexe Ordures Ménagères :

Après approbation du CFU 2025 du budget annexe Ordures Ménagères de la CC Forez-Est, ledit CFU présente un excédent de clôture de la section de fonctionnement de 3 835 726.40 € et un déficit de clôture de la section d'investissement de 226 802.77 €,

Considérant que l'état des dépenses engagées au 31 décembre 2025 et des recettes certaines restant à recevoir à la même date présente un solde de restes à réaliser de 583 154 €,

Considérant que le résultat cumulé en investissement s'établit à 356 351.23 €,

Considérant donc que la section d'investissement ne présente pas de besoin de financement,

Il est proposé au conseil communautaire d'affecter l'excédent de fonctionnement du budget annexe Ordures Ménagères de la CC Forez-Est comme suit :

Report résultat fonctionnement au 002	3 835 726.40 €
Report solde d'investissement au 001	-226 802.77 €

- Budget annexe Assainissement :

Après approbation du CFU 2025 du budget annexe Assainissement de la CC Forez-Est, ledit CFU présente un excédent de clôture de la section de fonctionnement de 3 599.41 € et un déficit de clôture de la section d'investissement de 3 599.41 €,

Considérant que l'état des dépenses engagées au 31 décembre 2025 et des recettes certaines restant à recevoir à la même date présente un solde de restes à réaliser de 0 €,

Considérant que le résultat cumulé en investissement s'établit à - 3 599.41 €,

Considérant donc un besoin de financement de la section d'investissement de 3 599.41 €

Il est proposé au conseil communautaire d'affecter l'excédent de fonctionnement du budget annexe Assainissement de la CC Forez-Est comme suit :

Affectation au compte 1068	3 599.41 €
Report solde d'investissement au 001	-3 599.41 €

- Budget annexe Zones Economiques :

Après approbation du CFU 2025 du budget annexe Zones Economiques de la CC Forez-Est, ledit CFU présente un excédent de clôture de la section de fonctionnement de 323 218.69 € et un excédent de clôture de la section d'investissement de 816 989.59 €,

Considérant que l'état des dépenses engagées au 31 décembre 2025 et des recettes certaines

Date de mise en ligne : 12/05/2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20260506-20260630605-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/05/2026

restant à recevoir à la même date présente un solde de restes à réaliser de 0 €,
 Considérant que le résultat cumulé en investissement s'établit à 816 989.59 €,
 Considérant donc que la section d'investissement ne présente pas de besoin de financement,
 Il est proposé au conseil communautaire d'affecter l'excédent de du budget annexe Zones Economiques de la CC Forez-Est comme suit :

Report résultat fonctionnement au 002	323 218.69 €
Report solde d'investissement au 001	816 989.59 €

- Budget annexe Croix Rampeau :

Après approbation du CFU 2025 du budget annexe Croix Rampeau de la CC Forez-Est, ledit CFU présente un excédent de clôture de la section de fonctionnement de 26 410.68 € et un déficit de clôture de la section d'investissement de 26 410.68 €,
 Considérant que l'état des dépenses engagées au 31 décembre 2025 et des recettes certaines restant à recevoir à la même date présente un solde de restes à réaliser de 0 €,
 Considérant que le résultat cumulé en investissement s'établit à -26 410.68 €,
 Considérant donc un besoin de financement de la section d'investissement de 26 410.68 €,
 Il est proposé au conseil communautaire d'affecter l'excédent de fonctionnement du budget annexe Croix Rampeau de la CC Forez-Est comme suit :

Affectation au compte 1068	26 410.68 €
Report solde d'investissement au 001	-26 410.68 €

- Budget annexe Immobilier d'Entreprises Samro :

Après approbation du CFU 2025 du budget annexe Immobilier d'Entreprises Samro de la CC Forez-Est, ledit CFU présente un résultat de clôture de la section de fonctionnement de 0 € et un déficit de clôture de la section d'investissement de 389 769.25 €,
 Considérant que l'état des dépenses engagées au 31 décembre 2025 et des recettes certaines restant à recevoir à la même date présente un solde de restes à réaliser de 0 €,
 Considérant que le résultat cumulé en investissement s'établit à -389 769.25 €,

Report solde d'investissement au 001	-389 769.25 €
--------------------------------------	---------------

- Budget annexe Résidence d'Entreprises :

Après approbation du CFU 2025 du budget annexe Résidence d'Entreprises de la CC Forez-Est, ledit CFU présente un excédent de clôture de la section de fonctionnement de 129 634.97 € et un excédent de clôture de la section d'investissement de 26 677.20 €,
 Considérant que l'état des dépenses engagées au 31 décembre 2025 et des recettes certaines restant à recevoir à la même date présente un solde de restes à réaliser de -1500.06 €,
 Considérant que le résultat cumulé en investissement s'établit à 25 177.14 €,
 Considérant donc que la section d'investissement ne présente pas de besoin de financement,
 Il est proposé au conseil communautaire d'affecter l'excédent de fonctionnement du budget

annexe Résidence d'Entreprises de la CC Forez-Est comme suit :

Report résultat fonctionnement au 002	129 634.97 €
Report solde d'investissement au 001	26 677.20 €

- Budget annexe Immobilier d'Entreprises :

Après approbation du CFU 2025 du budget annexe Immobilier d'Entreprises de la CC Forez-Est, ledit CFU présente un excédent de clôture de la section de fonctionnement de 189 609.22 € et un déficit de clôture de la section d'investissement de 9 978.69 €,

Considérant que l'état des dépenses engagées au 31 décembre 2025 et des recettes certaines restant à recevoir à la même date présente un solde de restes à réaliser de 0 €,

Considérant que le résultat cumulé en investissement s'établit à -9 978.69 €,

Considérant donc un besoin de financement de la section d'investissement de 9 978.69 €,

Il est proposé au conseil communautaire d'affecter l'excédent de fonctionnement du budget annexe Immobilier d'Entreprises de la CC Forez-Est comme suit :

Affectation au compte 1068	9 978.69 €
Report résultat fonctionnement au 002	179 630.53 €
Report solde d'investissement au 001	-9 978.69 €

- Budget annexe Fadel :

Après approbation du CFU 2025 du budget annexe Fadel de la CC Forez-Est, ledit CFU présente un excédent de clôture de la section de fonctionnement de 22 097.06 € et un déficit de clôture de la section d'investissement de 3 961.23 €,

Considérant que l'état des dépenses engagées au 31 décembre 2025 et des recettes certaines restant à recevoir à la même date présente un solde de restes à réaliser de -10 400.40 €,

Considérant que le résultat cumulé en investissement s'établit à - 14 361.63 €,

Considérant donc un besoin de financement de la section d'investissement de 14 361.63 €

Il est proposé au conseil communautaire d'affecter l'excédent de fonctionnement du budget annexe Fadel de la CC Forez-Est comme suit :

Affectation au compte 1068	14 361.63 €
Report résultat fonctionnement au 002	7 735.43 €
Report solde d'investissement au 001	-3961.23 €

VOTE

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide de :

- D'approuver les affectations des résultats 2025 de la CC Forez-Est telle que décrite synthétiquement ci-dessus,

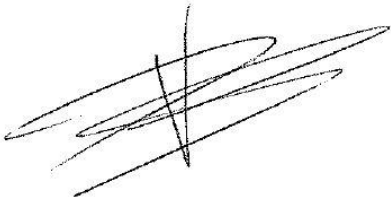
- De donner tous pouvoirs à Monsieur Le Président ou à son représentant pour prendre toute mesure et signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Président
M. Pierre VERICEL

La secrétaire de séance
Mme Eléonore GOMES DE
OLIVEIRA



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lyon (Palais des Juridictions administratives, 184, rue Duguesclin, 69433 Lyon Cedex 03 – www.telerecours.fr) ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de Communes de Forez-Est, Direction Générale, BP 13, 13 Avenue Jean Jaurès 42 110 FEURS étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice Administrative, sauf les requérants qui usent de la faculté prévue par les lois spéciales de déposer leurs requêtes auprès des services du représentant de l'Etat ou de son délégué dans les arrondissements, les subdivisions ou les circonscriptions administratives, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal ».

Date de mise en ligne : 12/05/2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20260506-20260630605-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/05/2026